

VIVRE EN CONVIVIALITÉ LA COLOCATION SÉDUIT À TOUT ÂGE

Vivre dans des domaines qui leur sont réservés ou partager son appartement ou sa maison avec un inconnu, les seniors testent aujourd'hui de nouvelles formules d'habitat.

Cinq ans. Cinq ans déjà qu'Eugénie Crespin loue régulièrement à des étudiants une ou plusieurs chambres de son grand appartement dans le XIV^e arrondissement de Paris. « *Cela me permet d'avoir un complément de revenus, explique cette retraitée de 65 ans en instance de divorce. Louer trois pièces me rapporte 800 euros par mois. Une somme bien utile car je dois payer 1 600 euros de charges mensuelles.* » Sans compter que ses locataires lui rendent des menus services : « *Je m'occupe de son chat quand elle est absente ou je l'aide à charger sa voiture quand elle part en week-end* », ajoute Michel Francis, étudiant en master 2 de théologie, tout heureux d'avoir trouvé cette chambre chez l'habitant qui lui coûte moins cher qu'une location classique.

A l'image d'Eugénie, de plus en plus de seniors expérimentent ce qu'on appelle la colocation intergénérationnelle. Des associations comme Le PariSolidaire (à Paris et à Lyon) se chargent même de mettre en relation étudiants et personnes âgées. Pas de doute, les retraités d'aujourd'hui n'ont pas



LES SENIORIALES
L'âge de la retraite peut être celui de la convivialité retrouvée, éloigné des contraintes de la vie professionnelle.

les mêmes aspirations que ceux des générations précédentes. Pour échapper à l'isolement ou continuer à bien vivre malgré de petits revenus, les sexagénaires du XXI^e siècle sont prêts à tester de nouvelles formules d'habitat groupé. Ainsi, quelques audacieux se lancent dans la colocation entre seniors. Là aussi, une association, Cocon3s, permet de mettre en relation ceux qui sont tentés par l'aventure. « *Il y a six mois, j'ai emménagé avec une dame que je ne connaissais*

pas, explique ainsi Sylvain Tuzubo, RMiste de 57 ans installé à Manduel, dans le Gard. *Pour un loyer de 350 euros, je vis désormais dans une maison alors que précédemment, pour le même prix, j'étais logé dans un bungalow.* » Plus fortunés, d'autres choisissent de passer leur retraite dans des domaines réservés aux seniors qui offrent une palette de services (gardien à l'entrée pour assurer la sécurité, animatrice l'après-midi pour proposer des activités...). Ainsi, Henri

La retraite, un luxe pour quelques millions d'élus dans le monde

Les personnes âgées du monde entier partagent le même rêve : recevoir chaque mois une pension pour couler une retraite heureuse. Mais cette réalité ne concerne que quelques élus seulement, car 80 % de la population mondiale ne dispose pas de système de retraite. Lorsque l'ONU a planché en 2002 sur le problème du vieillissement, le constat était préoccupant : en 2050, 75 % des personnes âgées de la planète seront des habitants de pays en voie de développement. Son plan d'action suggère que les gouvernements garantissent à chaque personne âgée un revenu et une protection sociale. Un vœu

pieux. Dans la plupart des pays émergents, la solidarité familiale tient lieu de régime de retraite : les enfants et petits-enfants hébergent et prennent en charge leurs aînés comme c'était le cas partout dans le monde avant que l'Etat ou les partenaires sociaux fixent les bases d'un système de retraite. « *La plupart des systèmes de retraite qui garantissent un revenu, soit identique pour tous les citoyens comme en Suède, soit proportionnel à son salaire comme en France, ont été mis en place après la crise de 1929* », raconte Bruno Palier, professeur à Sciences-Po et auteur de plu-

sieurs ouvrages sur la retraite en Europe. Sur le Vieux Continent, les premiers régimes de retraite ont été créés à la fin du XIX^e siècle en Allemagne, en Suède, au Danemark. En Allemagne, Bismarck institue le premier système de retraite par capitalisation dès 1880. L'historien Jacques Marseille raconte que ce dernier aurait demandé à son conseiller : « *A quel âge faut-il fixer l'âge de la retraite pour qu'on n'ait jamais à la verser?* » Et celui-ci aurait répondu : « *65 ans.* », ce qui aurait fait rire Bismarck qui en avait 70. En France, c'est Colbert qui a in-

venté le premier régime de retraite en 1673 pour les équipages de la Marine royale. Une retenue sur les soldes permettait de construire des hôtels pour les invalides. En 1709, la Caisse des invalides de la marine, financée par une triple cotisation (marin, employeur, Etat), devient un véritable organisme d'assurance invalidité vieillisse obligatoire. « *Au XIX^e siècle, avec l'industrialisation, les employeurs comprennent l'intérêt d'instituer des régimes de retraite pour les ouvriers*, rappelle Bruno Palier. *Cela permettait de les fidéliser et aussi d'éviter qu'ils fassent grève.* »

VALÉRIE COLLET